



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO
« AFDC »

Parti Politique enregistré par l'Arrêté Ministériel n°151/2010 du 03 Novembre 2010
Website : www.afdcrdc.cd

**DECISION N° 105/AFDC/DN/AM-PN/MBL/NSE/2025 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU BUREAU DE LA LIGUE NATIONALE DES JEUNES DE
L'ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO, AFDC en sigle**

Le Président National statuaire,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi n°04/002 du 15 Mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis Politiques ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°151/2010 du 03 Novembre 2010 portant enregistrement du Parti Politique Dénommé « **Alliance des Forces Démocratiques du Congo** », AFDC en sigle ;

Vu les Statuts de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, tels que modifiés à ce jour, spécialement en son article 49 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, spécialement en ses articles 52 et 57 ;

Vu la Résolution n°001/BUR/C.O/AFDC/2020/ST/ELM/EBD/XI/2020 du Troisième Congrès Ordinaire du 03 Novembre 2020, portant élection à l'unanimité du Sénateur Professeur Modeste BAHATI LUKWEBO en qualité de Président National de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, AFDC en sigle, pour un mandat de cinq ans ;

Vu la Résolution n°002/BUR/C.O/AFDC/2020/ST/ELM/EBD/XI/2020 du Troisième Congrès Ordinaire du 03 Novembre 2020, portant approbation des options levées notamment celle donnant mandant au Président National élu de procéder à la restructuration de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, AFDC en sigle ;

Revues les Décisions portant nomination des Membres de la Ligue Nationale des jeunes de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, AFDC en sigle ;

Considérant les vacances constatés dans différents postes de responsabilité au sein de l'AFDC, suite notamment aux cas des décès et les mouvements des membres

de l'AFDC dans différents échelons de responsabilité suite aux résultats des élections présidentielles, législatives, provinciales, municipales, sénatoriales et des gouverneurs des provinces ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés, **Président et Vice-Présidents Nationaux de la Ligue Nationale des Jeunes** de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, AFDC en sigle, les Camarades dont les noms et fonctions sont repris à la présente décision :

1. Mr. POHUNGU MALAMBA Guylain	Président National de la Ligue
2. Mr. MALIKIDOGO Bertin	1 ^{er} Vice-Président chargé des Questions Politiques, Organisation et Implantation du Parti
3. Mme. RIZIKI MUSHAGALUSA Yvette	2 ^{ème} Vice-Présidente chargée de l'Administration
4. Mr. NGOLO MULENDA Basile	3 ^{ème} Vice-Président chargé des Questions Sociales

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de la notification de la présente décision.

Article 3 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 NOV 2025


Sénateur Professeur BAHATI LUKWEBE Modeste

Initiateur, Président National statutaire et Autorité Morale

